

**ASSEMBLEE GENERALE DE LA CONFERENCE DES BATONNIERS  
DU 28 NOVEMBRE 2016**

Extrait du procès-verbal

L'Assemblée générale de la Conférence des bâtonniers, à la majorité absolue des membres présents, donne mandat à son Président, Yves MAHIU, d'ester en justice à l'encontre de la décision à caractère normatif n° 2016-001 du 1<sup>er</sup> juillet 2016 par laquelle l'Assemblée générale du Conseil national des barreaux a modifié l'article 15 du Règlement Intérieur National de la profession d'avocat.

*Résultats du vote :*

*Pour : 13 784 voix*

*Contre : 5955 voix*

Pour extrait,

**Eric RAFFIN**  
**Secrétaire général du Bureau de la Conférence des bâtonniers**